

L'immigration a-t-elle augmenté en France en 2016 ?

Un peu plus de titres de séjour avec l'arrivée de réfugiés, un peu moins de visas dans le sillage des attentats: le ministère de l'Intérieur a dévoilé lundi des chiffres de l'immigration 2016.

L'immigration augmente-t-elle ?

La France a délivré 227.500 titres de séjour l'an dernier, en hausse de 4,6%. Un volume «assez modeste» et dans la lignée des années précédentes, fait-on valoir au ministère de l'Intérieur, en soulignant l'impact des réfugiés sur le bilan 2016 : les titres «humanitaires» ont en effet augmenté de 41% à 33.000 environ.

Dans le même temps l'immigration professionnelle est restée modeste, à 22.600 titres, même si cela représente une hausse de 9,4%. Le principal motif d'admission au séjour reste l'immigration familiale, qui a reculé de 2,3% à 88.000 titres.



Immigration et visas délivrés en France [Simon Malfatto, Kun Tian / AFP]

Attention toutefois : le regroupement familial stricto sensu (concernant les étrangers en situation régulière depuis 18 mois), ne représente qu'une part modeste du total (il était de l'ordre de 11.500 en 2015, les chiffres de 2016 ne sont pas encore connus). Le gros des entrées concerne les Français faisant venir leur famille, qui ont généré 49.000 titres.

Quelque 70.300 titres «étudiants» ont été délivrés, un chiffre quasi stable qui place la France au troisième rang des destinations universitaires dans le monde et «au premier rang hors pays anglophones».

Quid des régularisations ?

Dans le sillage de la «circulaire Valls» de novembre 2012, l'«admission exceptionnelle au séjour» s'est stabilisée l'an dernier, à 29.000 titres (-0,9%). Après la résorption du «stock» en 2013 et 2014, les régularisations se font pour des motifs économiques (6.000 titres) mais surtout familiaux (23.000).

Et les expulsions ?

Le sujet est sensible, à l'approche de la présidentielle: la droite et l'extrême droite accusent le gouvernement de laxisme sur les reconduites à la frontière. Le ministère de l'Intérieur met en avant l'indicateur jugé «le plus représentatif»: les retours forcés, hors Union européenne, qui s'élevaient l'an dernier à 6.200 personnes (-2,3%) -- vers l'Albanie, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie principalement.

Plus largement, le total des éloignements d'étrangers en situation irrégulière a reculé de 16,3%, à 13.000 environ. «Cela ne traduit pas un relâchement, mais s'inscrit dans un contexte de rétablissement des contrôles aux frontières», qui s'est traduit par «45.000 non-admissions de plus», fait-on valoir à l'Intérieur. «Des éloignements, y compris difficiles, vers le Soudan ou l'Irak, ont eu lieu» (après vérification que la personne ne risquait pas de persécutions), a-t-on indiqué.

Les attentats ont-ils pesé ?

Du côté des visas, une baisse de 3,8% (à 3,1 millions) a été enregistrée. La Chine reste le premier pays d'origine (716.000 visas, en baisse de 13,2%). Il faut voir dans cette baisse «l'effet des attentats» jihadistes de novembre 2015, qui «a pesé sur le choix d'un certain nombre de visiteurs», a-t-on indiqué, en précisant que «la demande s'est redressée en fin d'année».

Combien de naturalisations ?

Côté Intérieur, la nationalité française a été attribuée à 89.000 personnes supplémentaires l'an dernier, dont 68.000 par décret et 21.000 par mariage. C'est une hausse de 2,5%.

Et les demandeurs d'asile ?

L'Intérieur a confirmé la hausse de 6,5%, à 85.000, des demandes enregistrées à l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides). Mais il a pour la première fois donné le chiffre des demandes en préfecture, où débute la procédure : 97.300 ont été enregistrées l'an dernier (en prenant cette base, la hausse est de 20%).

Sur ce total, 22.500 demandes provenaient de personnes déjà enregistrées dans un autre pays européen, théoriquement responsable du dossier au titre de la procédure «Dublin» -- au premier rang desquels l'Allemagne.

Sans les mineurs (ni les réexamens), les principaux pays d'origine des demandeurs ont été le Soudan (5.900 dossiers), l'Afghanistan (5.600), Haïti (4.900), l'Albanie (5.600) et la Syrie (3.600). Mais avec les mineurs c'est l'Albanie, pourtant classé comme «pays d'origine sûre», qui arrive en tête.

Enfin, la France a accueilli 5.700 personnes dans le cadre de programmes européens et le «visa pour asile», spécificité française, a été délivré à 1.500 Syriens et 1.700 Irakiens environ dans des consulats.

